

Séance du jeudi 8 septembre 2022 à 18h45

Date de convocation : vendredi 2 septembre 2022

Ordre du jour :

- **RPQS Eau potable**
- **Demande de subvention pour capteur CO3**
- **Fixation prix repas des anciens**
- **Personnel communal**
- **Désignation d'un correspondant incendie et secours**
- **informations et questions diverses**

L'an deux mille vingt-deux, le huit septembre à dix-huit heures et quarante-cinq minutes, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain POMA, Maire.

Présents : M. POMA - Mme LHUILIER - M. CHESNEAU - Mme BLANCHETIÈRE - Mme SAINSON - M. BRIANDET - M. DUBOIS - Mme BRISSET - M. OZANNE - Mme OUVRAT - Mme LATREILLE - M. COURTEAUX - Mme COURTEAUX - M. DUPRÉ - M. VINCENT

Absents excusés ayant donné procuration : M. CRIBELIER (A. POMA) - Mme ASTIER-BOURBON (K. SAINSON) - M. DANGER (S. CHESNEAU) - Mme LOUPIAS (L. LHUILIER)

Absents : /

Mme SAINSON Katia a été nommée secrétaire de séance.

Le compte rendu du conseil municipal du 21 juillet 2022 est approuvé.

RPQS EAU POTABLE

Monsieur Le Maire informe les membres du Conseil Municipal avoir reçu une offre du Cabinet DUPUET pour une mission de 6 ans d'obligation légale, RPQS Eau Potable. Le coût s'élèverait à 1625 € HT par an soit 9750 € HT de 2021 à 2026.

Le Conseil Municipal, après exposé du Maire et après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la signature de la proposition pluriannuelle du Cabinet DUPUET et autorise Le Maire à signer les pièces s'y rapportant.

DEMANDE DE SUBVENTION CAPTEUR DO3

Monsieur Le Maire explique aux membres du Conseil Municipal que les capteurs DO3 permettent d'identifier si un surplus d'eau de pluie se déverse dans les bassins de lagunage. Le devis de la Société HABERT n'étant pas parvenu à la mairie avant ce conseil, le sujet est ajourné et reporté au prochain conseil.

FIXATION PRIX REPAS DES AINES

Madame Katia SAINSON demande l'avis du Conseil Municipal concernant le prix du repas des aînés. Elle propose, pour les accompagnants de moins de 70 ans ou pour les personnes domiciliées hors commune, 30 € pour les adultes et 15€ pour les enfants de moins de 12 ans. La date du repas est fixée au 8 octobre 2022.

Le Conseil Municipal, après exposé, approuve à l'unanimité les tarifs proposés.

A la date du 20/09/2022, au vu du manque d'inscription, Monsieur Le Maire décide d'annuler le repas des aînés.

PERSONNEL COMMUNAL

Lors du Conseil Municipal du 9 juin 2022, Monsieur Le Maire informait le Conseil Municipal avoir reçu une demande d'un agent communal pour un avancement de grade. Cet avancement étant motivé par le fait de son ancienneté. Cet agent passerait de « Adjoint Administratif 1^{ère} classe » à « Adjoint Technique Principal 2^{ème} classe ».

Le Conseil Municipal, après exposé du dossier et en avoir délibéré, approuve à l'unanimité l'avancement de grade de cet agent et autorise Le Maire à signer les pièces s'y rapportant et de créer le poste d'Adjoint Technique Territorial Principal 2^{ème} Classe.

CORRESPONDANT INCENDIE ET SECOURS

Monsieur Le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'un correspondant Incendie et Secours doit être désigné au sein de la collectivité. Cette nouvelle directive préfectorale fait suite aux nombreux incendies qui ont eu lieu sur le territoire cette année. Monsieur Bruno DANGER (Maire Adjoint) étant déjà le référent Sécurité, Monsieur Le Maire le propose pour cette nouvelle mission.

Le Conseil Municipal, après exposé et après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la nomination de Monsieur Bruno DANGER comme Correspondant Incendie et Sécurité.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Les enfants de Michel GIRARD, ancien Maire de la commune décédé le 18 juillet 2022, demande si le pont du Cher pourrait porter son nom en hommage. Une plaque pourrait alors y être apposée. Monsieur Le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il n'y aurait pas forcément de cérémonie pour célébrer l'évènement (18 pour / 1 abs).

La nouvelle boulangerie et la nouvelle voirie seront inaugurées le samedi 1^{er} octobre 2022 à 10h30. La communication à ce sujet sera faite par le biais de différents supports : invitations, réseaux sociaux, brèves Châtillonaises ...

Le samedi 8 octobre 2022, la Conseillère Régionale, Madame TOUCHAIN MALTETE Gaëtane, assurera une permanence en mairie à partir de 10h.

Monsieur Le Maire rappelle que la réunion des Présidents d'association est fixée au 16 septembre 2022 à 18h00.

Une étude d'opportunité concernant une éventuelle résidence sénior aura lieu le lundi 19 septembre 2022 à 14h30 au foyer rural.

Tous les jeudis pendant 3 mois à compter du 29 septembre 2022, des ateliers nutritionnels seront proposés aux administrés.

Le Docteur BOISSELIER prendra ses fonctions au cabinet, 1A Rue Aristide Romestant, courant septembre 2022 mais la ligne téléphonique du cabinet ne sera ouverte qu'ultérieurement. Monsieur Le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la mairie ne peut, quant à elle, communiquer que le nom, l'adresse et le téléphone du médecin, par respect des consignes de l'ordre des médecins.

Les appels d'offre concernant la future unité de déferrisation sont lancés.

Annie BRISSET relève le problème de fauchage le long du domicile de Mme DOS SANTOS. Ce sujet est réglé mais il persiste le sujet de la lagune des Girardières qui est trop petite, ce qui provoque des débordements chez cette personne.

Madame Sandrine COURTEAUX soulève le problème des chiens errants ou bruyants notamment dans le bourg. Monsieur Le Maire précise que des « rendez-vous de médiations » auront lieu le samedi 17 septembre 2022 en mairie.

Prise de parole de M. LEMENAGER Président de la FNACA (association des anciens combattants) : Malgré plusieurs événements au cours de l'année 2022 comme la pose de plusieurs stèles commémoratives, l'association ne compte plus que 6 adhérents et peu de personnes souhaitant reprendre le flambeau. M. Leménager annonce donc, à regret, la fin de l'association au 31/12/2022.

M. Leménager remercie Monsieur Le Maire de sa présence et de sa participation active lors de la journée nationale de la résistance du 27 mai dernier.

A l'occasion de ce Conseil Municipal, la FNACA offre à la commune un tableau retraçant l'histoire de la ligne de démarcation. Pour conserver le travail du souvenir auprès des enfants, ce tableau pourrait être installé aux écoles.

Monsieur Jacques MARINIER propose de rester porte drapeau FNACA lors des différentes cérémonies officielles après la dissolution de l'association.

Le prochain Conseil Municipal est fixé au **13 octobre 2022** à 18h45.

La séance est levée à 19h30.